

Plaisirs d'hiver

Guide de présentation

Offrir des activités physiques gratuites ou peu coûteuses afin d'inciter le plus grand nombre de personnes à adopter une pratique régulière d'activités physiques à l'extérieur tout au long de l'hiver.

Admissibilité

Organismes admissibles

- Une municipalité, une localité ou une école ayant son siège social dans la région Nord-du-Québec.
- Un organisme à but non lucratif local ou supralocal légalement constitué selon la partie 3 de la *Loi sur les compagnies* ayant son siège social dans la région Nord-du-Québec.
- Une coopérative, en vertu de la loi C-67-2.

Organismes non admissibles

- Un organisme à but lucratif.

Projets non admissibles

- Tout projet ou activité se déroulant à l'extérieur de la région Nord-du-Québec.
- Tout projet ou activité recevant déjà du financement soit du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et/ou de Loisir Sport Baie-James.
- Les projets d'immobilisation.

Obligations générales

- Droits d'immatriculation à jour au Registre des entreprises.
- La période de réalisation des projets est du 1^{er} décembre au 31 mars de chaque année.
- L'organisme doit investir dans son projet (contribution monétaire, biens ou services).
- Formulaire de demande électronique dûment rempli.
- Respecter la date limite de dépôt des projets, soit le 31 octobre de chaque année.
- Dans le cadre de la réalisation du projet, mentionner la contribution et utiliser les logos de LSBJ et de ses partenaires, dans la publicité relative au projet.
- Faire la demande des logos à utiliser.
- Remettre le formulaire de rapport final électronique dûment rempli accompagné de toutes les pièces justificatives et preuve de visibilité au plus tard deux mois après la date de fin du projet.

Aide financière

L'aide financière accordée ne peut excéder 80 % des dépenses admissibles au projet.

Consulter les dépenses admissibles et non admissibles à l'Annexe 1.

Modalité de versement

L'aide financière octroyée sera versée en un seul versement suite au dépôt et à l'approbation du rapport final accompagné des pièces justificatives et preuve de visibilité.

L'organisme devra fournir, sur demande, tout autre document jugé pertinent pour compléter la demande ou pour en faire une analyse judicieuse.

TOUTE FAUSSE DÉCLARATION ENTRAÎNE L'EXCLUSION DU PROGRAMME.

Exemples de dépenses admissibles et non admissibles au PAFILR 2024-2025

TYPE DE DÉPENSES	EXEMPLES DE DÉPENSES ADMISSIBLES	EXEMPLES DE DÉPENSES NON ADMISSIBLES
Achat ou location de matériel ou d'équipement durable, en bon état et sécuritaire permettant la pratique d'activités physiques et de plein air	<ul style="list-style-type: none"> > Équipements sportifs et de plein air (ex. : ski, raquettes, patins, vélo, kayak, casque de sécurité, veste de flottaison, trottinette, etc.). > Sac à dos, tente, sac de couchage et doublure, tapis de sol, toile et bâche, lampe frontale, boussole. > Matériel de jeu et d'activités physiques (ex. : ballon et balle, bâton, but, panier, gant, tapis de yoga, tapis de gymnastique, etc.). > Support pour aider au patinage, articles pour jouer dans la neige ou dans le sable (pelle, chaudière, etc.). > Matériel de réparation et d'entretien d'équipements d'activités physiques, frais d'entretien. > Appareil pour aiguiser les patins. > Ensemble de pluie (<i>suit</i> et bottes seulement) pour les enfants en plein air. > Chronomètre, système de chronométrage ou tableau indicateur électronique. > Système de son (celui-ci doit être essentiel à la pratique d'activités physiques (ex : musique zumba). > Remorque pour transporter l'équipement de plein air. 	<ul style="list-style-type: none"> > Matériel assurant la sécurité (radio bidirectionnelle, dossard, trousse premiers soins, sifflet, détecteur d'avalanche, drapeau, caméra de surveillance, etc.). > Jumelle, loupe, GPS, table de billard, jeu de fléchettes. > Matériel pour la mycologie. > Matériel relatif à l'alimentation et l'hydratation (bouteille d'eau, réchaud, vaisselle, nourriture, etc.). > Matériel remis à un individu (médaille, bourse, souliers, montre, article promotionnel, prix, etc.). > Uniforme d'équipe sportive, vêtement. > Ipad, systèmes électroniques. > Vélo pupitre. > Achat de prix et remise de bourse.
Activités et événements à la population	<ul style="list-style-type: none"> > Location de salles ou de locaux (il importe tout de même de prioriser les partenariats). > Installations éphémères relatives à la tenue de l'événement (affiches, chapiteau en cas de pluie, etc.). > Ressources humaines (salaires) pour l'animation d'activités physiques. > Achat ou location de matériel et équipement favorisant la pratique d'activités physiques (ex : jeux gonflables, trampoline <i>bungee</i>, etc.). > Publicité et promotion. 	<ul style="list-style-type: none"> > Frais relatifs à la sécurité de l'événement. > Frais d'assurance. > Salaire pour la coordination de l'événement. > Permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux.
Aménagement et réaménagement d'un espace public	<ul style="list-style-type: none"> > Matériaux pour la réalisation des travaux d'aménagement. > Ressources humaines (salaires) pour la réalisation des travaux. > Location ou achat d'équipement ou d'outil pour la réalisation des travaux. > Module de jeux, balançoire, mur d'escalade, piste d'hébertisme, parcours, etc. > Lignage. > Panneaux de signalisation. > Système d'éclairage (démontrer que cela permettra d'allonger les heures de pratique d'activités physiques et de plein air). > Location ou achat d'équipement pour l'entretien des pistes, sentiers et lieux de pratique (favoriser tout de même les partenariats possibles). 	<ul style="list-style-type: none"> > Mobilier ou équipement (table, banc, toilette, abreuvoir, poubelle, auvent, abri solaire/ombrière). > Préau, > Construction d'un chalet ou d'une bâtisse, > Achat d'un terrain, > Élaboration de plan et devis, > Services-conseils, > Caractérisation d'un cours d'eau. > Location ou achat d'un système de son pour de la musique d'ambiance, lumières d'ambiance, foyer. > Panneau ou système d'information (ex. : tableau d'information de la ville, interprétation de la
Sortie de plein air	<ul style="list-style-type: none"> > Frais d'essence. > Frais pour la location d'un autobus ou autre moyen de locomotion. > Frais d'entrée (tarif de groupe) pour une sortie de groupe. > Frais de camping (tarif de groupe) pour une sortie de groupe. > Location d'équipement. 	<ul style="list-style-type: none"> > Frais d'assurance. > Frais de transaction. > Frais d'entrée individuelle. > Frais d'hébergement (chalet, motel, hôtel, auberge, yourte, refuge, etc.).
Frais de main-d'œuvre (avantages sociaux compris)	<ul style="list-style-type: none"> > Salaire pour l'animation d'une activité. > Salaire pour l'encadrement d'une activité. > Salaire pour la réalisation de travaux d'aménagement/réaménagement d'espace public. > Salaire pour temps de libération d'une enseignante ou d'un enseignant pour vivre une activité physique ou de plein air avec ses élèves. > Salaire pour la conduite de l'autobus. 	<ul style="list-style-type: none"> > RH pour de la formation (offrir ou recevoir de la formation). > RH pour la planification, l'élaboration ou la coordination d'un programme ou d'une activité. > RH pour la surveillance d'un lieu de pratique. > RH pour l'entretien récurrent d'un lieu de pratique.
Promotion des lieux de pratique, des sentiers, des activités ou des événements.	<ul style="list-style-type: none"> > Graphisme. > Impression. > Achat ou placement publicitaire. 	<ul style="list-style-type: none"> > Géoréférencement des sites de pratique. > Tableau d'affichage électronique. > Carnet de marche. > Développement d'une application ou d'un site Web.